
DÉFENDRE NOS DROITS



Regroupement des groupes populaires
en alphabétisation du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Présentation5

1^{RE} PARTIE :

D’OÙ VIENNENT NOS DROITS ET

QUELS SONT-ILS ?7

- À quoi sert la *Déclaration universelle des droits de l’homme*?8
- Les droits de la personne au Québec et au Canada10
- Qu’est-ce qui protège nos droits au Québec et au Canada?12
- Nos droits ne sont pas tous protégés ..13
- Certains droits ne sont pas respectés .14

2^E PARTIE :

QUELS SONT LES DROITS DES PERSONNES PEU

ALPHABÉTISÉES ?17

- Comment ces droits ne sont pas respectés?21

3^E PARTIE :

DES ACTIONS POUR DÉFENDRE NOS DROITS ..27

- Des exemples d’actions pour défendre nos droits30
 - Le Comité des participantes et des participants du RGPAQ30
 - Des actions à Joliette33
 - La protection de la rivière Trois-Pistoles34
 - Pour l’accès au transport en commun à Montréal36
 - Pour le droit à l’éducation à Groupe Alpha Laval 38
- Pourquoi défendre nos droits?40
- Il y a plusieurs façons de se faire entendre41
- Agissons ensemble41

Présentation

Beaucoup de personnes au Québec ne sont pas bien logées.

Beaucoup ne mangent pas à leur faim.

Beaucoup n'ont pas de travail.

Pourtant, nous vivons dans une société où certains droits sont reconnus depuis longtemps.

Et si une personne a des difficultés à lire ou à écrire, ses droits sont encore plus menacés.

C'est alors un grand défi pour elle de connaître ses droits et de bien les défendre.

C'est pourquoi le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ) présente ce document. Il veut encourager les gens à s'informer et à défendre leurs droits.

La première partie du document montre rapidement comment nos droits sont reconnus au Québec et au Canada.

La deuxième partie parle des droits des personnes peu alphabétisées.

Le document se termine par des exemples d'actions pour accéder à une meilleure reconnaissance de nos droits.

1^{RE} PARTIE :
D'OÙ VIENNENT NOS DROITS
ET QUELS SONT-ILS ?

D'OÙ VIENNENT NOS DROITS ET QUELS SONT-ILS ?

On a toutes et tous des droits à défendre.

On a toutes et tous des droits pour se protéger.

D'où viennent nos droits et quels sont-ils ?

En 1948, après la Deuxième Guerre mondiale, 48 pays votent pour faire reconnaître les droits de l'homme.

Ces pays signent la *Déclaration universelle des droits de l'homme*.

À quoi sert la *Déclaration universelle des droits de l'homme* ?

C'est le premier texte international qui énonce les droits que chaque être humain devrait avoir.

La *Déclaration universelle des droits de l'homme* comporte une liste de droits que nous avons toutes et tous.

La *Déclaration* dit : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience. Ils doivent agir dans un esprit de fraternité. »

Par exemple, les êtres humains ont le droit :

- de se réunir dans la paix ;
- de croire en ce qu'ils veulent ;
- d'écrire ou de dire ce qu'ils veulent.

Chacune et chacun doivent respecter les droits des autres.

Chacune et chacun doivent respecter la morale, l'ordre public et le bien-être général des autres.

Dans la réalité, c'est souvent différent.

Malheureusement, dans beaucoup de pays, les droits humains¹ ne sont pas respectés.



¹ **Droits humains** : ensemble des droits reconnus pour tous les êtres humains.

Les droits de la personne au Québec et au Canada

Le Québec et le Canada ont chacun cette sorte d'entente.

Cette entente définit l'ensemble des droits et libertés des personnes qui habitent au Québec et au Canada.

L'entente s'appelle la *Charte des droits et libertés de la personne*.

Il y a la *Charte québécoise* et la *Charte canadienne*.

La *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* a été votée au Parlement en 1975.

Toutes les lois votées au Québec et au Canada sont supposées respecter les droits et libertés de la personne.

Les chartes nous permettent donc de défendre nos droits.

Voici des exemples de droits de la *Charte québécoise*: le droit à l'instruction publique¹, le droit à l'information.

¹ **Instruction publique** : enseignement à l'école primaire et secondaire.

Il y a aussi le droit à des conditions de travail justes.

Le droit au respect de la vie privée, le droit à un niveau de vie décent², c'est-à-dire à un revenu suffisant pour vivre.

Défendre nos droits ne se fait pas tout seul.

Cela ne va pas de soi!

Faire reconnaître nos droits exige de gros efforts.



Manifestation pour le droit à l'alphabétisation, « Sans lettres... et le droit de s'en sortir », à Québec, le 10 mars 2005.

² **Niveau de vie décent** : capacité de répondre aux besoins essentiels.

Qu'est-ce qui protège nos droits au Québec et au Canada?

Certaines lois protègent nos droits.

Grâce à des luttes menées, plusieurs droits sont aujourd'hui protégés par la loi.

Par exemple, depuis 1940, au Québec, les femmes ont le droit de voter.

En 1941, grâce à la pression des syndicats, on a eu l'assurance-chômage.

En 1945, les premiers chèques d'allocation familiale ont été versés à la suite de pressions de travailleuses et de travailleurs.

Nos droits ne sont pas tous protégés

Pouvoir se loger est un droit. Mais le droit au logement n'est pas écrit dans la *Charte québécoise*.

Les droits de la personne devraient tous être protégés par la loi.

Souvent, il faut lutter pour faire reconnaître nos droits.

Trop de gens ne connaissent pas leurs droits.

Trop de gens ne participent pas à la vie en société.

Ils ne participent pas à la politique.

Ils sont exclus¹.

Ils subissent les décisions des autres.

¹ **Exclus**: mis de côté dans la société.

Certains droits ne sont pas respectés

Dans la *Charte québécoise*, le respect à la vie privée est un droit.

Est-ce que la loi de l'aide sociale respecte ce droit?

Non, ce droit est menacé par des mesures de contrôle¹.

On cherche des fraudeuses et des fraudeurs partout.

On ne respecte pas toujours la vie privée des gens qui reçoivent l'aide de l'État.

En 1988, des agentes et des agents ont commencé à faire des visites à domicile.

Plus tard, en 1995, les agentes et les agents ont pu, en plus, demander aux gens des renseignements très personnels.

¹ **Mesures de contrôle**: moyens pris par les agentes et les agents de l'aide sociale pour surveiller de très près les gens qui reçoivent de l'aide financière de l'État.

Ainsi, les gouvernements eux-mêmes ne respectent pas certains de nos droits.

On retrouve aussi dans la *Charte québécoise* le droit à un niveau de vie décent².

La loi sur la sécurité du revenu ne respecte pas le droit à un niveau de vie décent.

Le gouvernement du Québec a adopté une loi contre la pauvreté et l'exclusion.

Mais le gouvernement est lent à appliquer cette loi.

Il est donc devenu nécessaire de faire entendre nos voix.

On veut que nos droits soient respectés.

² **Niveau de vie décent**: capacité de répondre aux besoins essentiels.

2^E PARTIE :
QUELS SONT LES DROITS
DES PERSONNES PEU ALPHABÉTISÉES ?

QUELS SONT LES DROITS DES PERSONNES PEU ALPHABÉTISÉES ?

Les personnes peu à l'aise avec l'écrit ont le droit d'apprendre à lire et à écrire.

Elles ont le droit d'apprendre à l'endroit où elles veulent.

Ces personnes ont le droit d'apprendre à leur rythme.

Elles ont le droit d'apprendre selon leurs besoins et leurs intérêts.

C'est le droit à l'éducation.

Les personnes peu alphabétisées ont le droit de comprendre ce qu'elles lisent.

Elles ont le droit de comprendre l'actualité et les nouvelles.

Elles ont aussi le droit de comprendre ce qu'elles reçoivent par la poste.

Elles ont le droit de comprendre les papiers à remplir.

Tout ce qui est écrit ou dit doit être en langage clair et simple.

C'est le droit à l'information.

Les personnes peu alphabétisées ont le droit de travailler même sans un secondaire 5.

C'est le droit à l'emploi.

Les personnes peu alphabétisées ont le droit de participer à la vie politique en général.

Elles ont le droit de bien comprendre ce qui se passe et, bien sûr, d'aller voter.

Elles ont le droit de participer à des débats¹ ou à des réunions de quartier.

Ces personnes peuvent faire partie d'un conseil d'administration² ou d'un comité où l'on prend des décisions.

C'est le droit à la citoyenneté.

Les personnes ont droit à une aide financière pour apprendre à mieux lire et écrire.

Elles doivent être capables de payer leur loyer et avoir assez d'argent pour le reste.

Pour se chauffer, manger, se déplacer et se vêtir.

C'est le droit à un niveau de vie décent.

1 **Débats** : discussions sur un sujet précis, échange d'opinions pour défendre des idées.

2 **Conseil d'administration** : comité composé de personnes élues par les membres d'un groupe. Ce comité administre les activités du groupe.

Certains droits ne sont pas respectés :

- Le droit à l'éducation n'est pas respecté.
- Le droit à l'information non plus.
- Le droit à l'emploi n'est pas respecté.
- Le droit à la citoyenneté non plus.
- Et le droit à un niveau de vie décent est aussi menacé.



Comment ces droits ne sont pas respectés?

- **Le droit à l'éducation est limité.**

La loi de l'aide sociale oblige les gens à participer à des « programmes d'employabilité »¹. Ces programmes ne tiennent pas compte des besoins et des intérêts des gens.

Des agentes et des agents d'aide sociale empêchent certaines personnes de prendre le temps nécessaire pour améliorer leur lecture.

Les écoles manquent de moyens pour aider les enfants en difficulté.

On n'aide pas les familles moins fortunées.

L'école n'est pas gratuite.

À certains endroits, il n'y a pas de transport pour aller au groupe d'alpha.

Il manque de garderies pour les mères seules.

¹ **Programmes d'employabilité:** formations ou stages offerts aux gens pour se trouver du travail.

- **Le droit à l'information n'est pas reconnu.**

Trop de choses sont compliquées à lire.

Beaucoup de mots sont difficiles à comprendre.

Le courrier en général, les formulaires, les renseignements du gouvernement ne sont jamais faciles à lire.

Pour se plaindre, il faut le faire par écrit.

Les guichets automatiques, les nouvelles technologies ne permettent pas d'exercer le droit à l'information.

Se faire accompagner pour comprendre peut être gênant, et alors notre vie privée n'est pas respectée.

- **Le droit à l'emploi est aussi limité.**

Sans un secondaire 5, c'est difficile de trouver du travail.

On demande un secondaire 5 même quand ce n'est pas nécessaire pour le travail à faire.

Il y a moins d'emplois manuels.

Quand on a un travail, on se fait souvent exploiter. On ne se défend pas à cause du risque de perdre son emploi.

- **Le droit à la citoyenneté n'est pas reconnu.**

C'est difficile d'aller voter quand on ne lit pas beaucoup.

C'est compliqué de comprendre tout ce qui se dit, de comprendre tout ce qui se passe.

On se sent exclu de la vie politique et sociale en général.

On subit les préjugés des autres.

Le droit de vote est protégé par la loi mais dans la réalité, cela se passe autrement.

Beaucoup de personnes ne peuvent pas lire le bulletin de vote.

Se débrouiller pour être sur la liste électorale n'est pas simple.

Les renseignements donnés à la télévision et à la radio parlent très peu des candidates et des candidats locaux.

- **Le droit à un niveau de vie décent n'est pas respecté.**

Bien des personnes n'ont pas des revenus suffisants pour se nourrir, se loger et se vêtir.

L'aide sociale, c'est pas assez pour vivre.

Une personne ne peut pas faire vivre toute sa famille avec le salaire minimum.

En ville, le transport en commun est trop cher.

En dehors des grandes villes, il manque souvent de moyens de transport.

Il faut tout le temps penser à sa survie.



3^E PARTIE :
DES ACTIONS
POUR DÉFENDRE NOS DROITS

DES ACTIONS POUR DÉFENDRE NOS DROITS

Il faut continuer à dénoncer les conditions de vie des personnes peu à l'aise avec l'écrit.

Il y a plusieurs façons d'agir pour faire respecter nos droits :

- On peut envoyer des lettres aux journaux.
- On peut parler à la radio.
- On peut faire des conférences de presse, inviter les journalistes pour leur parler.
- On peut rencontrer des politiciennes et des politiciens pour leur faire part de nos droits.
- On peut aller à l'Assemblée nationale, au Parlement, à Québec.
- On peut discuter avec celles et ceux qui étudient une loi pour les convaincre d'apporter les changements espérés.

Ensemble, on peut exiger des lois pour améliorer nos conditions de vie.

Avec d'autres groupes, on peut demander au gouvernement de faciliter l'accès à l'alphabétisation populaire.



Manifestation à Trois-Rivières contre la fermeture du bureau de poste, le 13 avril 2005

Des exemples d'actions pour défendre nos droits

- **Le Comité des participantes et des participants du RGPAQ¹**

Le Comité des participantes et des participants du RGPAQ a inventé le personnage de Super Alpha.

Super Alpha est un super héros qui aide les gens en alpha à défendre leurs droits.

Le Comité des participantes et des participants du RGPAQ et Super Alpha ont appuyé des groupes d'alpha dans leurs luttes.

En premier, ils sont allés rejoindre deux groupes d'alpha de la région du Centre-du-Québec: Alpha-Nicolet et Ludolettre.

Ils ont exprimé les besoins des gens peu alphabétisés au député.

Ils ont dénoncé la trop petite hausse du salaire minimum.

Ils ont parlé des injustices de l'aide sociale.



*Action au bureau du député de Nicolet,
le 8 avril 2005.*

¹ **Comité des participantes et des participants du RGPAQ:** comité composé de participantes et de participants de groupes d'alpha membres du RGPAQ.

Le député s'est engagé à en parler à l'Assemblée nationale, à Québec.

Ensuite, Super Alpha et le Comité ont rejoint les gens du groupe Alpha-Sourd dans la région de la Montérégie.

Ils ont manifesté au Centre local d'emploi.

Ils ont demandé plus de temps pour apprendre à lire et à écrire.

Enfin, trois groupes d'alpha de la Mauricie se sont unis avec Super Alpha et le Comité pour contester. Ces groupes étaient Ébyôn, Comsep et le Centre d'éducation populaire Pointe-du-Lac.

Ils ont dénoncé la fermeture d'un bureau de poste.

Postes Canada veut économiser même si elle fait des gros profits.

Les gens en ont parlé à la députée qui les représente au Parlement, à Ottawa.

• Des actions à Joliette

Les groupes d'alpha luttent pour défendre les droits des gens peu à l'aise avec l'écrit.

Par exemple, au groupe d'alpha de Joliette¹, plusieurs personnes sont victimes d'abus faits par les agentes et les agents d'aide sociale.

Les agentes et les agents réduisent la durée des congés de maladie décidée par les médecins.

Les gens du groupe d'alpha de Joliette ont écrit aux directrices et aux directeurs des centres locaux d'emploi.

Ils ont aussi parlé de la situation aux médias.

Soutenus par le Front commun des personnes assistées sociales du Québec, ils ont négocié avec la Direction générale des centres locaux d'emploi.

À Joliette, on a voulu exercer le droit à la vie privée et à un niveau de vie décent.

1 Le groupe d'alpha de Joliette: Regroupement des assistés sociaux du Joliette métropolitain.

- **La protection de la rivière Trois-Pistoles**

Des participantes et des participants du Centre alpha des Basques ont lutté pour protéger la rivière Trois-Pistoles, dans la région du Bas-Saint-Laurent.

Elles et ils étaient contre un projet de centrale électrique.

Ce projet allait démolir trois chutes de la rivière.

Les gens au pouvoir avaient caché de l'information.

Ils avaient signé un contrat sans en parler aux gens de la place.

La population a manifesté son désaccord.

Les gens ont signé des pétitions.

Ils ont lutté pour garder leur rivière.

La bataille a duré deux ans.

Les gens de Trois-Pistoles ont exercé leur droit à la citoyenneté.



Rivière Trois-Pistoles.

- **Pour l'accès au transport en commun à Montréal**

Avec le Comité urbain de lutte¹, des groupes d'alpha de Montréal défendent le droit à l'éducation.

Beaucoup de participantes et de participants manquent leurs ateliers.

Ils n'ont pas les moyens d'utiliser le transport en commun.

Cela coûte trop cher.

Les participantes et les participants de ces groupes ont écrit plein de lettres aux dirigeantes et aux dirigeants.

On a parlé de ce problème dans plusieurs journaux de quartier.

Ils ont gagné le premier prix pour l'engagement dans les luttes sociales, le prix Roma-Lavoie.

Ils ont aussi manifesté à la station de métro Berri-UQAM:

« Le transport moins cher pour l'alphabétisation populaire ! »

¹ Le Comité urbain de lutte réunit plusieurs groupes d'alpha de Montréal: Atelier des lettres, Carrefour d'éducation populaire de Pointe Saint-Charles, CEDA, Centre N A Rive, Centre de lecture et d'écriture, La Jarnigoine, Lettres en main et Tour de lire.

Lentement mais sûrement, ces participantes et ces participants vont faire reconnaître leur droit d'apprendre.

Ils se battent pour un tarif réduit pour les gens en alpha.

Ils savent que la lutte sera longue.

Ils sont prêts à agir pour se donner les moyens d'apprendre.



Manifestation pour le transport en commun à Montréal, le 24 mai 2005.

- **Pour le droit à l'éducation à Groupe Alpha Laval**

Les participantes et les participants de Groupe Alpha Laval ont défendu leur droit à l'éducation.

La subvention du groupe n'arrivait pas.

Ils ont envoyé des lettres au député et à la ministre responsable de Laval.

Le député et la ministre sont venus rencontrer les gens de Groupe Alpha Laval.

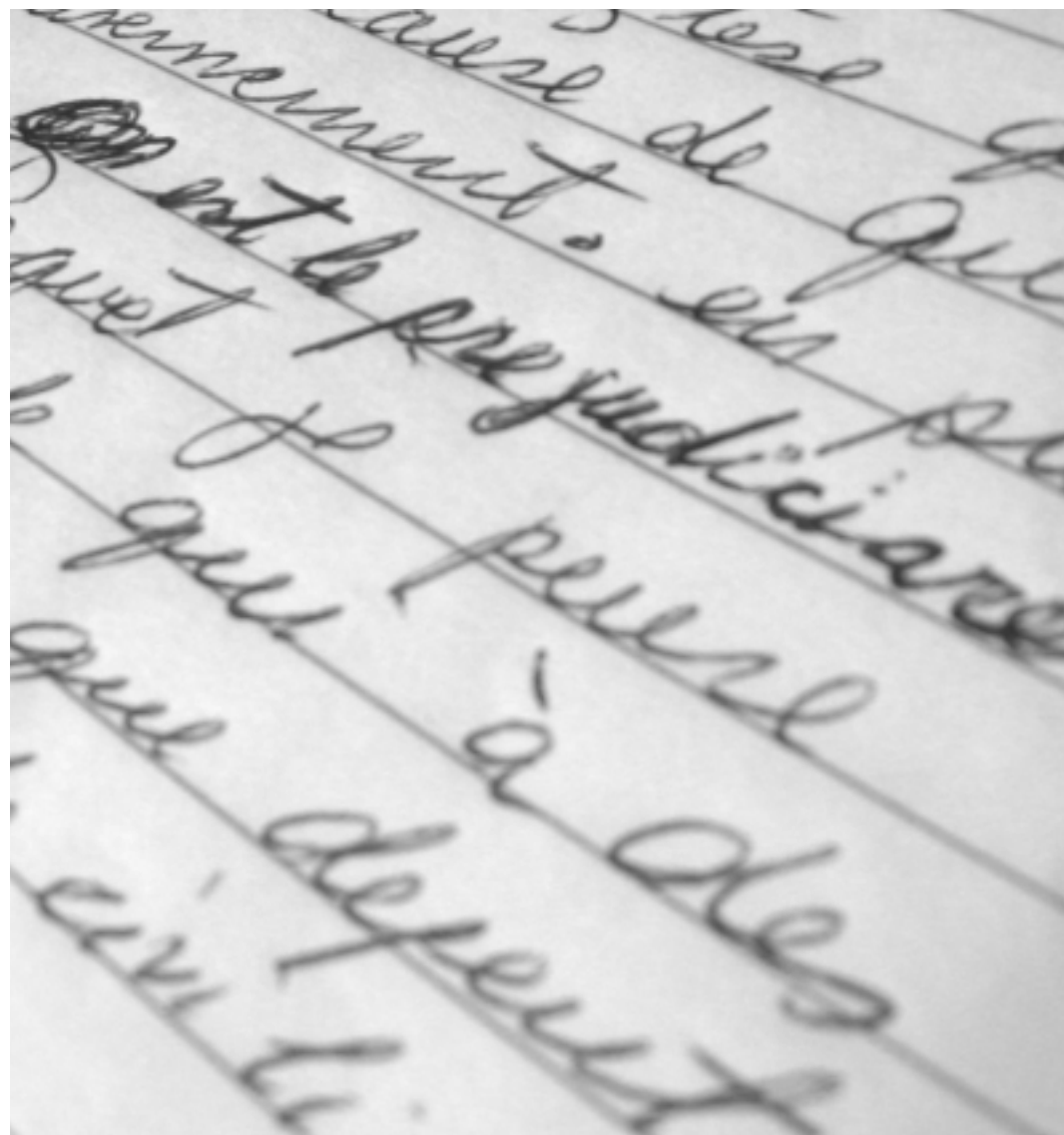
Attentifs, le député et la ministre ont écouté ce que les gens avaient à dire.

En plus de défendre leur droit à l'éducation, les participantes et les participants ont exercé leur droit à la citoyenneté.

Ils ont dit leur opinion.

Ils ont exprimé leurs besoins.

On les a entendus et la subvention est arrivée.



Lettre d'un participant.

Pourquoi défendre nos droits?

Beaucoup de gens pensent que c'est inutile. Ils pensent que les gouvernements ne feront rien.

Pourtant, des luttes ont été gagnées.

Pensons au Collectif pour un Québec sans pauvreté¹.

Le gouvernement a plié sous la pression des gens.

Des centaines de milliers de personnes ont signé la pétition.

Le Québec s'est donc doté d'une loi contre l'exclusion et la pauvreté.

Pensons aussi aux manifestations des étudiantes, des étudiants, des professeurs, des gens syndiqués.

¹ **Collectif pour un Québec sans pauvreté** est un mouvement qui lutte pour établir les bases permanentes d'un Québec sans pauvreté. Cette lutte se mène avec les personnes en situation de pauvreté et toute personne ou organisation qui veut y contribuer.

Il y a plusieurs façons de se faire entendre

Il y a plusieurs moyens de défendre nos droits.

Peu importe la manière, il faut agir.

Il faut dire ce que nous voulons.

Il faut aussi proposer des solutions.

Toutes et tous ensemble, construisons une société plus juste.

C'est notre droit et c'est notre devoir.

On ne gagne pas tout de suite, cela peut prendre des années.

C'est pour cela qu'il faut continuer!

C'est pour cela qu'il faut agir.

Agissons ensemble

Quand on connaît nos droits, on sait ce qu'il faut demander.

Dans nos groupes d'alpha, on est ensemble.

On n'est pas seul à vouloir faire respecter nos droits.

Plus de monde on est, plus fort on est!

Alors agissons ensemble!

Éditeur : Regroupement des groupes
populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ)

Coordination de la publication : Ginette Richard

Rédaction : Clode Lamarre

Conception graphique : Éric Villeneuve

Ont collaboré à la production :

Élyse De Coster, Louise Dépeault,

Louis-Philippe Deschênes, Brigitte Lessard, Christian

Pelletier, Michèle Rivest,

Lucie St-Germain, Thérèse Vanier Fortier.

L'édition de cette publication est financée par le Secrétariat national à l'alphabétisation, Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

La reproduction du texte en tout ou en partie est autorisée avec l'accord de l'éditeur.

Dépôt légal - 3^e trimestre 2005

Bibliothèque et archives nationales du Québec
Bibliothèque du Canada

ISBN : 2-921293-17-X

**Regroupement des groupes populaires
en alphabétisation du Québec (RGPAQ)**

2120, rue Sherbrooke Est, bureau 302,

Montréal (Québec) H2K 1C3

Téléphone : (514) 523-7762

Télécopieur : (514) 523-7741

Courriel : alpha@rgpaq.qc.ca

Site Internet : www.rgpaq.qc.ca



*Manifestation pour le droit à l'alphabétisation,
« Sans lettres... et le droit de s'en sortir »,
à Québec, le 10 mars 2005.*